

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 124

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

OBJET

Participation financière 2016 en faveur de l'Institut de la Maladie d'Alzheimer (I.M.A.).

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements**

PRESENTATION

I Rappel des décisions antérieures

L'institut de la Maladie d'Alzheimer (I.M.A.), a pour but de traiter les problèmes posés aux familles et aux soignants non médicaux par les malades atteints de la maladie d'Alzheimer afin de favoriser leur maintien à domicile.

Son action entre dans le cadre de la politique sociale et médico-sociale du Département en direction des personnes âgées. Le département participe au financement de son fonctionnement depuis 1996. En 2015, le Département a poursuivi sa participation au financement de l'IMA, par une convention annuelle, accordant une subvention d'un montant de 30 000 €.

II OBJET DU PRESENT RAPPORT : RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR 2016.

L'I.M.A. sis à l'Hôpital d'Adultes de la Timone - bd Jean MOULIN -
13385 MARSEILLE cedex 5

Président : Monsieur Mathieu CECCALDI (Chef de service de neurologie-neuropsychologie au CHU de la Timone) depuis le 05 juin 2015, le Docteur Michel PONCET, neuropsychiatre à la retraite, étant désormais Président d'honneur.

L'activité de l'Institut de la Maladie d'Alzheimer s'est répartie depuis 2010, d'une part, sur les actions menées dans le domaine de l'aide aux aidants de malades Alzheimer et, d'autre part, sur le portage d'une MAIA initialement expérimentale entre 2008 et 2011 limitée aux 4ème et 12ème arrondissements de Marseille.

Une MAIA est une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie, qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants. L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, afin d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée.

Ce dispositif MAIA est désormais porté par le Centre Gérontologique Départemental (CGD) qui étend les travaux de l'IMA sur l'ensemble de l'agglomération marseillaise. L'IMA continue à exercer une mission d'expertise méthodologique dans le portage de la MAIA.

➤ Bilan activité 2015 :

L'aide aux aidants

Au cours de l'exercice 2015, les actions d'aide aux aidants de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées se sont recentrées autour des consultations familles et de l'accompagnement spécifique des malades jeunes, du fait de leur caractère original et relativement unique.

Ses actions se concentrent autour :

- d'une permanence d'accueil assurée pendant les jours ouvrables, apportant une écoute active, un soutien psychologique, des informations pratiques et une orientation ;
- de consultations familles offrant un espace d'échanges aux proches aidants. Animées par un médecin spécialisé, ces consultations mensuelles permettent d'informer les aidants sur les connaissances scientifiques sur la maladie et les dispositifs existants d'offre d'aides et de soins. 77 nouvelles familles ont été reçues en consultation en 2015, dont 7 consultations réalisées au domicile.
- de l'accompagnement des malades jeunes assuré par un travailleur social, permettant la définition d'un plan d'aide personnalisé et d'un projet de vie. 20 nouvelles situations ont été traitées.
- d'un fond documentaire et d'un site internet mis à disposition des professionnels et des familles ;
- d'actions de sensibilisation à la prise en charge de personnes souffrant de démence par la participation à des manifestations/colloques/ conférences et par des interventions en enseignement universitaire.

La MAIA Marseille

En 2015, l'IMA est co-porteur du dispositif MAIA et assure une mission d'expertise par un encadrement scientifique et médical d'une part dans la méthode d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie, d'autre part dans le développement et l'accompagnement de la gestion de cas.

➤ Projet d'actions 2016

L'IMA projette :

- de poursuivre les actions d'accueil des aidants, de consultations familles et prise en charge des malades jeunes, de sensibilisation à la prise en charge des malades d'Alzheimer ;
- d'apporter son expertise médicale et scientifique au CGD dans le portage de la MAIA Marseille ;
- de porter le projet « culture ! » qui consiste à proposer aux malades et à leurs proches les moyens de mettre en œuvre des activités culturelles dans leurs contextes spécifiques de vie, malgré des difficultés d'ordre cognitif, et ainsi de « favoriser leur autonomie, anticiper la perte d'autonomie ou prévenir une évolution péjorative ».

➤ **Eléments comptables et financiers**

L'exercice comptable 2015 est déficitaire de 30 958 €. Ce déficit s'explique par une baisse importante de la subvention de la CNSA Expérimentation MAIA. Le conseil départemental avait accordé une subvention à hauteur de 30 000 €.

Le budget prévisionnel 2016 global est présenté en équilibre à 267 000 €, soit en augmentation de 75% par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par les projets que l'association développe :

- Des groupes régionaux d'analyse de pratiques pour les gestionnaires de cas MAIA, financés par l'ARS,
- Le projet culture et Alzheimer, présenté en Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Pour 2016, l'association sollicite auprès de notre collectivité une subvention de 40 000 € pour le financement du fonctionnement général de l'association.

III PROPOSITION

Compte tenu de l'activité de l'IMA auprès des aidants naturels et professionnels non médicaux des malades d'Alzheimer et compte tenu de sa dimension départementale, je vous propose de renouveler le montant de la participation pour l'exercice 2016, de **30 000 €**

IV INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable de votre part, le financement de cette mesure s'élèverait à **30 000 €**

N° programme	N° opération	Libellé opération	Imputation	Engagement CP
10 040	1 000 085	Institut de la Maladie d'Alzheimer	65-53-6574	30 000 €

V CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Personnes Agées, je vous serais obligée de bien vouloir :

- accorder une participation financière de 30 000 € à l'IMA pour son fonctionnement ;
- m'autoriser à signer une convention avec l'IMA et de fixer à 30 000 € la subvention allouée au titre de l'exercice 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL